

Comment parler de cohésion sociale ?



octobre 2026


CIRé

SOMMAIRE

Introduction	3
De quoi parle-t-on ?	4
Qu'est-ce qui pose problème ?	4
Cohésion ou intégration ?	5
Dénoncer la violence	6
S'adosser à l'État social	6
La question de l'asile	6
Conclusion	7

Cette analyse a été rédigée par Serge Bodart

Éditrice responsable : Sotieta Ngo - tous droits réservés - CIRÉ asbl 2026 - cire.be

INTRODUCTION

Migrant·e, étranger·ère, allochtone, expatrié·e, colon... Tous ces termes renvoient à une même réalité : celle d'une différence entre « ceux du dedans » et « ceux du dehors », ou encore entre « ceux qui étaient là avant » et les « nouveaux·elles arrivant·es ». Pour autant, on comprend directement que ces mots n'ont pas la même signification. C'est vrai en droit, mais c'est encore plus vrai dans le langage commun. En effet, les catégories rationnelles du droit, de la statistique, ou d'autres disciplines ont du mal à rendre compte des différentes dimensions de la dichotomie entre ceux qui se reconnaissent dans une communauté, et ceux qu'ils considèrent comme n'en faisant pas partie.

Les définitions juridiques ou scientifiques précises et abstraites n'ont d'utilité pour appréhender un phénomène social qu'à la condition qu'elles soient connues et communément admises. Faute de quoi, elles n'ont d'intérêt que dans un cercle restreint d'initiés·es. Or, c'est précisément ce consensus de base sur le sens des mots utilisés qui fait souvent défaut dans le discours politique sur l'immigration. C'est qu'il vise moins à analyser une réalité mesurable, qu'à répondre à un sentiment, quand il ne s'agit pas de le nourrir ou de le forger.

Cette analyse explore la manière dont la question migratoire est abordée à travers la notion de cohésion sociale. Elle revient d'abord sur les représentations de « l'autre » et sur la construction de la distinction entre « nous » et « eux », avant d'examiner les enjeux liés à l'intégration, aux rapports de pouvoir, aux politiques d'exclusion et à l'accès aux droits. Elle met ensuite en évidence une conception de la cohésion sociale fondée sur l'égalité, la solidarité et la participation de toutes et tous à la vie collective. L'objectif est ainsi de questionner les représentations et les choix de société qui sous-tendent les politiques migratoires et d'ouvrir la réflexion sur des alternatives favorisant une société plus inclusive.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le rappel ci-dessus permet de comprendre pourquoi il est si difficile de faire entendre un discours rationnel quand on parle de déplacements internationaux des personnes. Même les démonstrations utilitaristes les mieux documentées ne parviennent pas vraiment à convaincre au-delà de milieux très circonscrits : militant·es, quelques observateur·rices bienveillant·es, quelques milieux entrepreneuriaux directement concernés... Peut-être est-ce parce que les instruments d'analyse objectifs mesurent autre chose que ce qui est perçu comme problématique.

Pour surmonter cette difficulté, il faut inverser la perspective et s'interroger sur ce qui est perçu comme problématique lorsque l'on parle de migration. Or, ce qui est présenté, et parfois réellement ressenti, comme un problème par les tenants d'une politique de plus en plus restrictive n'est en réalité pas tant la migration en soi, que l'altérité. Cette altérité menacerait l'homogénéité du groupe. C'est le fantasme du « grand remplacement ». L'autre n'est pas simplement différent·e, il ou elle est l'ennemi·e, parce que trop différent·e.

QU'EST-CE QUI POSE PROBLÈME ?

Vu sous cet angle, la frontière comme délimitation de l'espace national cesse alors d'être le critère le plus pertinent pour distinguer le « elleux » du « nous ». L'étranger·ère n'est pas celui ou celle qui a une autre nationalité, mais la personne qui est désignée comme extérieur·e au groupe, au clan, à la tribu... Bref, à ce qui constitue la communauté à laquelle on veut s'identifier.

Cette communauté n'est pas nécessairement fermée. Ses membres vont d'ailleurs souvent s'en défendre. Le « *J'ai moi-même un ami noir* » n'est pas qu'une caricature. Il traduit aussi un inconscient : celui de l'exception qui confirme la règle. « *Nous ne sommes pas fermés aux autres, ce sont eux qui sont trop différents, la preuve : nous sommes capables d'en admettre certains* », sous-entendu à petite dose et sous réserve d'inventaire. Formulé autrement, on pourrait considérer que si l'intégrité du groupe est perçue comme menacée, cela n'exclut pas automatiquement l'admission de nouveaux membres, pour peu qu'ils et elles ne menacent pas cette intégrité. Rappelons-le, nous nous situons ici dans le domaine de la perception, qui ne se résout pas dans des processus juridiques formels, tels que la naturalisation ou le statut administratif. L'intégration ne se décrète pas, elle se joue sur l'identification, consciente ou non, de points de ressemblance capables d'estomper le poids de la différence.

Dans ce processus d'admission tacite, des facteurs comme l'appartenance de classe jouent très certainement un rôle plus important que la nationalité. Un·e cadre dirigeant·e, un·e intellectuel·le, un·e fonctionnaire international·e... tous ces profils seront aisément inclus dans le « nous », même si la personne concernée est une migrante de fraîche date, alors que d'autres personnes, installées depuis parfois deux ou trois générations, ne sont toujours pas perçues comme appartenant au « nous ». Des facteurs culturels jouent aussi et sont plus délicats à identifier, parce que plus fluctuants. Des « migrant·es proches » peuvent, par exemple, être accueilli·es en grand nombre sans que cela ne soulève de fortes tensions sociales. En revanche, des communautés vivant sur le même territoire depuis des générations peuvent se considérer réciproquement comme étrangères et menaçantes.

Ce qui pose problème n'est donc pas le déplacement, mais l'altérité. C'est l'altérité qui est crainte ou rejetée. C'est aussi l'altérité qui peut être revendiquée comme ciment d'une solidarité de groupe, celui des « déjà là » comme celui des « dernier·ères arrivés ». Cette solidarité-là est nécessairement conflictuelle. Elle oppose le « nous » idéalisé à un « elleux » fantasmé et mal défini, ce qui la rend aisément mobilisable par les discours de stigmatisation et de rejet d'un·e « autre » essentialisé·e.

COHÉSION OU INTÉGRATION ?

Ce constat étant posé, le discours sur la migration se résume à poser un choix : la violence, ou la cohésion sociale. Si on refuse la spirale du rejet et de la violence, il ne reste que la nécessité de créer de la cohésion entre des « nous » qui se partagent un même espace. La cohésion est ce qui relie les différentes parties d'un tout. Elle suppose une forme de réciprocité, d'égalité de principe entre les éléments reliés. En ce sens, l'accent mis sur la cohésion sociale allège et déplace la charge morale inhérente à l'idée d'intégration. Il ne s'agit plus, en effet, pour les un·es, de faire un effort pour être accepté·es par un groupe et, pour les autres, d'en faire un pour accepter de nouveaux·elles membres, mais de proposer un projet cohérent reliant les diverses composantes d'un ensemble factuel. En l'occurrence, celui des personnes cohabitant en un lieu et en un moment donné.

Il ne s'agit pas d'être naïf·ves, ni d'ignorer la réalité des rapports de force et de domination au sein de cet ensemble. Au contraire, il s'agit d'offrir une vision alternative aux discours de stigmatisation et de marginalisation des dominé·es par les dominant·es. Cela suppose notamment une affirmation du/de la dominé·e comme élément constitutif de la société. Pour qu'un projet de cohésion sociale soit crédible, il faut nécessairement qu'il rende compte des demandes et du vécu des dominé·es, qu'ils et elles soient d'emblée posé·es comme partie constituante de l'ensemble à rendre cohérent. Ce n'est pas un regard sur la manière de se comporter avec des personnes venues d'ailleurs, dont la culture ou la religion sont différents : c'est une vision du fonctionnement de la société.

DÉNONCER LA VIOLENCE

Comment substituer un sentiment de proximité au ressenti d'altérité ? Cela ne va pas de soi, car face à l'autre, la solution de la facilité est le rejet. Elle évite de se poser des questions et permet de situer hors du groupe l'origine des difficultés. Ce n'est pas pour rien que le discours politique dominant opte aujourd'hui pour cette voie.

Toutefois, les excès des politiques d'exclusion peuvent aussi susciter le rejet. Nommer les choses, montrer la violence à l'œuvre et ce à quoi elle aboutit, et ne pas craindre de dénoncer son caractère foncièrement raciste aide certainement à démontrer la nocivité des choix posés actuellement et donc, la nécessité de chercher une alternative. Cela ne suffit cependant pas à fonder un projet.

S'ADOSSE À L'ÉTAT SOCIAL

Mettre l'accent sur la cohésion sociale s'inscrit dans une politique de défense de l'État social. Pas de cohésion sans égalité d'accès à un travail déclaré et sans contribution commune aux mécanismes de solidarité et de redistribution. Cela suppose aussi l'accès à une sécurité administrative : statut clair et protecteur, législation prévisible. Il faut certainement y ajouter des points comme la reconnaissance des diplômes et des qualifications, et la simplification de l'accès à l'emploi.

S'inscrire dans un projet d'État social rencontre aussi certaines craintes légitimes de « ceux du dedans », notamment celle du dumping social. La prise en compte parallèle des intérêts de celui ou celle qui reçoit et de celui ou celle qui est reçu-e, du « déjà là » et du/de la dernière arrivé-e est un facteur décisif de réussite de tout projet de cohésion sociale.

Cela suppose de placer au centre du projet la solidarité et la contribution au bien-être collectif. Cette contribution est à la fois la condition de la cohésion et ce qui la rend nécessaire. Il faut cependant imaginer la contribution au-delà de la simple contribution par le travail. Par exemple, on peut soutenir que le regroupement familial est un élément qui contribue à créer les conditions d'une vie en société harmonieuse.

LA QUESTION DE L'ASILE

Reste la question de l'asile, entendu au sens large, c'est-à-dire d'un accueil inconditionnel réservé à certain-es, indépendamment de leur capacité contributive. On est là dans le registre de la solidarité. On peut poser comme postulat de départ que cette solidarité ne relève pas de la philanthropie, mais du droit. À partir de là, deux récits peuvent être construits. Celui de l'obligation morale, ou celui du choix.

Le premier, qui est le plus souvent mobilisé, est celui d'une forme d'obligation morale reposant sur le droit naturel, sur la raison, ou sur la religion. Cette obligation morale s'impose à l'autorité et aux populations sédentaires comme une obligation de protection à offrir à celui ou celle qui est forcé-e de fuir son lieu de résidence habituelle. Le défaut de cette optique est de faire apparaître l'asile comme une contrainte, une obligation d'accueillir « malgré soi ». D'où la crainte des abus. Si je suis obligé-e d'accueillir malgré moi des personnes répondant à certaines conditions de détresse, ne suis-je pas en train de me faire bernier par des individus qui abusent de ma naïveté pour m'imposer leur présence, alors même qu'ils ne répondent pas, ou pas pleinement, aux conditions requises ? Et d'ailleurs, ces conditions ne devraient-elles pas être revues, ne sont-elles pas trop laxistes ? N'ouvrent-elles pas la porte aux abus ? Toutes ces interrogations peuvent parfaitement s'accommoder d'une sanctuarisation affichée du droit d'asile, lui conférant une sorte d'exceptionnalité qu'il conviendrait de protéger contre un risque de dévaluation, s'il venait à être octroyé trop légèrement. C'est, en réalité, le scénario qui se déroule sous nos yeux depuis quelques décennies et qui aboutit à l'actuel paroxysme de violence institutionnelle et matérielle. Le maléfice du doute y a progressivement remplacé le bénéfice du doute ...

Il est cependant possible de concevoir autrement le droit d'asile, comme un choix de société. Le choix de poser la solidarité comme valeur fondatrice de la vie en société. Un tel choix ne découle pas du droit, c'est le droit qui en découle. Nous organisons cette solidarité car elle est le meilleur moyen de vivre ensemble. Point. Et si nous posons que cette solidarité a un caractère fondamental dans l'organisation des relations entre humains, elle doit nécessairement dépasser les limites posées par la frontière. C'est un choix de raison. Non pas parce que cela est utile, mais parce que cela permet une vie meilleure. Dans cette perspective, la solidarité ne s'impose pas, elle résulte d'un choix conscient et éclairé. Ce point est important, car il fait du projet de cohésion sociale le contraire d'un discours idéaliste et déconnecté de la réalité. Il résulte, en réalité, d'un choix raisonné et raisonnable entre la fermeture et la violence, ou la solidarité et la cohésion. Une considération très pragmatique plaide en faveur d'un choix : on parle bien de personnes, que nous ne pouvons ou ne voulons pas renvoyer dans leur pays. La question n'est donc pas de déterminer s'il faut ou non les admettre mais, puisqu'elles ne partiront pas, de permettre leur participation à la société là où elles se trouvent. Cela suppose de stabiliser et de sécuriser leur présence, mais surtout de prendre des mesures concrètes pour les mettre en position de contribuer à la société, par le travail, ou autrement. C'est l'idée même de la cohésion sociale, qui englobe tous-tes les habitant-es d'un lieu donné et non une sélection parmi ceux-ci.

CONCLUSION

Cette analyse montre que la question migratoire dépasse largement les questions de frontières ou de statut administratif. Elle renvoie surtout à la manière dont se construisent les représentations de « l'autre » et la distinction entre un « nous » et un « elleux ». Face aux logiques de rejet et de stigmatisation, il s'agit de penser la cohésion sociale comme un projet collectif fondé sur l'égalité, la solidarité et la reconnaissance de toutes les personnes qui composent la société.

La solidarité et l'accueil doivent être pensés non seulement comme des réponses aux situations de migration, mais comme de véritables choix de société. La cohésion sociale implique alors de permettre à chacun-e de trouver sa place et de contribuer à la vie collective, au-delà des différences de statut, d'origine ou de parcours.



Coordination et Initiatives pour Réfugié·es et Étranger·ères

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 32 organisations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeur·euses d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à l'accueil des demandeur·euses d'asile, à la reconnaissance des réfugié·es, à la lutte contre leur enfermement, à l'accueil réservé aux étranger·ères et aux politiques migratoires dans leur ensemble.

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80-82 | B-1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | cire.be | cire@cire.be

 Votre soutien compte ! Faites un don

IBAN : BE91 7865 8774 1976 - BIC : GKCCBEBB

Les organisations membres

Aide aux personnes déplacées (APD)	Interrégionale wallonne FGTB
Amnesty international	Jesuit refugee service – Belgium (JRS)
Association pour le droit des étrangers (ADDE)	Médecins du Monde
BePax	Mentor-escal
Cap migrants	Mentor Jeunes
Caritas international	Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)
Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)	Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
Centre social protestant	L'Olivier 1996
Centre des Immigrés Namur-Luxembourg (CINL)	Le monde des possibles
Convivium	Présence et action culturelles (PAC)
Croix-Rouge francophone de Belgique (département accueil des demandeurs d'asile)	Point d'appui
CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde	Service social des Solidarités (SESO)
CSC Nationale	Service social juif (SSJ)
DisCRI asbl (membre observateur)	Singa Bruxelles
Équipes populaires	SIREAS
FGTB Bruxelles	Union des Progressistes Juifs de Belgique (UPJB)